

ANNEXE APPEL À CANDIDATURE

CAHIER DES CHARGES DU DISPOSITIF REGIONAL de SOUTIEN aux POLITIQUES et aux INTERVENTIONS en PREVENTION-PROMOTION de la SANTE en REGION GRAND EST

20 FEVRIER 2017

Les Agences Régionales de Santé (ARS) ont en charge le pilotage de la politique de santé sur leur territoire. La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 a réaffirmé ce rôle. Elle a aussi exprimé la nécessité de renforcer la promotion de la santé, la prévention et l'éducation pour la santé.

A ce titre, chaque ARS doit pouvoir s'appuyer sur un dispositif régional de seconde ligne, en capacité d'assurer des missions de soutien auprès des opérateurs pour favoriser le développement d'une politique régionale à la hauteur des enjeux en termes de prévention.

Ce dispositif régional d'appui aux politiques et aux interventions en prévention et promotion de la santé sera mis en place en région Grand Est à compter du 1^{er} juillet 2017.

Pour être opérant, il est indispensable que :

- ❖ l'organisation du dispositif soit structurée
- ❖ les modalités de pilotage soient définies;
- ❖ les processus de travail commun soient établis;
- ❖ des outils communs soient créés
- ❖ un programme de travail annuel ou pluriannuel soit élaboré

I. Les missions du dispositif régional de soutien aux politiques et aux interventions en prévention – promotion de la santé (PPS)

Le dispositif a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité des actions/interventions en prévention et promotion de la santé (PPS) et d'appuyer l'ARS dans la mise en œuvre de la politique de PPS.

Le soutien pourra concerner trois domaines :

- **l'amélioration continue de la qualité des interventions en PPS ;**
- **le renforcement des capacités des acteurs ;**
- **l'appui de l'ARS dans la mise en œuvre de la politique régionale en matière de PPS**

A-L'amélioration continue de la qualité des interventions en PPS

Pour contribuer à l'amélioration de la qualité des actions, le dispositif régional :

1. propose accompagnement et formation en méthodologie de projets

Le dispositif pourra proposer un accompagnement, notamment pour des projets dits « complexes ».

L'accompagnement en méthodologie de projets nécessite des compétences et des techniques spécifiques. Il doit être conforme aux référentiels et données de la littérature à disposition. La liste des personnes ressources sera jointe au dossier de candidature.

Le dispositif pourra proposer des formations en méthodologie de projet.

2. propose accompagnement et formation à l'évaluation des actions de santé publique

L'évaluation des actions en santé publique est à développer de manière significative.

Le dispositif régional devra proposer aux acteurs de terrain un accompagnement à l'évaluation d'actions/interventions en santé publique.

Il pourra également proposer des formations sur ce thème

3. s'implique dans le transfert de connaissances en mettant à disposition un accompagnement à la mise en œuvre

Le dispositif devra rendre accessibles aux décideurs et acteurs de terrain les connaissances sur :

- les interventions expérimentées dans un contexte de recherche (*actions probantes*)
- les interventions mises en œuvre sur le terrain et bien évaluées (*actions prometteuses*)

et concernant les priorités régionales de santé de la région Grand Est. (ex : tabac, alcool, compétences psycho sociales, nutrition, ...)

Cette activité nécessite :

- ✓ d'identifier les besoins en matière de connaissances
- ✓ de repérer les sources de connaissances
- ✓ d'établir des partenariats et des collaborations avec les acteurs concernés
- ✓ d'avoir la capacité d'interpréter les données scientifiques
- ✓ d'avoir la capacité à accompagner les acteurs pour l'intégration des connaissances dans la pratique. Le transfert fait l'objet de stratégies différentes (diffusion, publication, formation, temps d'échanges ...).

Cela implique de développer des liens étroits avec Santé publique France et, en région, avec l'Ecole de Santé Publique de Nancy. Ces liens seront décrits.

4. participe à la remontée des données de terrain

La remontée des données de terrain vers l'ARS est utile pour avoir une vision globale des acteurs et des actions mises en œuvre sur un territoire, identifier les actions prometteuses et innovantes dans un objectif d'expérimentation (cf. soutien à l'innovation), valoriser les initiatives de terrain et pour favoriser la mobilisation d'acteurs/réseau sur certaines thématiques de santé.

Le dispositif régional devra mettre en place les modalités de recueil des données (organisation, processus, outils, analyse).

5. S'engage dans le soutien à l'innovation

Dans ce cadre, il s'agira aussi d'encourager la mise en œuvre d'actions innovantes et leur évaluation. Pour cela, l'interaction avec le monde universitaire est souhaitable.

Cette collaboration devra permettre au dispositif d'être force de proposition pour susciter l'expérimentation d'actions innovantes et prévoir leur accompagnement. Ce rapprochement avec les Universités sera aussi l'occasion pour le dispositif régional de jouer un rôle d'intermédiaire pour assurer les connexions entre ces dernières et les actions de terrain (cf. : remontée des données de terrain) pouvant faire l'objet de recherches interventionnelles.

Pour cette activité, la vision interrégionale sera à privilégier.

Pour l'ensemble de ces missions, le dispositif pourra s'appuyer sur les ressources mises à disposition par Santé Publique France.

B-Le renforcement des compétences en éducation et promotion de la santé des acteurs régionaux

Le dispositif développera un plan régional de **formation en prévention et promotion de la santé** en réponse aux besoins identifiés en région et notamment dans le Projet régional de santé. La pertinence du public à former devra être constamment interrogée et être en cohérence avec les priorités régionales de santé.

Pour mettre en place ses formations et s'assurer de la qualité des programmes proposés, le dispositif s'appuiera sur les outils, guides et référentiels qui existent en la matière.

L'offre de formation devra être articulée avec celles des autres acteurs locaux de la formation et notamment l'Université.

Il est essentiel que les formations mises en place soient évaluées : cette évaluation devra être systématique et faire l'objet d'une synthèse :

- en fin de formation, notamment sur les acquis et le transfert de ces acquis
- à distance de la formation, sur le degré d'appropriation des connaissances transmises lors de la formation et sur leur mise en œuvre dans la pratique professionnelle (impact sur la modification des pratiques).

En outre, le développement des formations devra prendre en compte deux éléments-clés :

- afin de les rendre plus attractives, les formations proposées devront à terme, pour certaines, être diplômantes ou s'articuler avec des cursus de formations diplômantes. Les acteurs s'y engageront plus facilement s'ils peuvent les valoriser dans leur parcours professionnel ;
- afin d'en faciliter l'accès et favoriser l'inscription des participants, certaines formations devront être proposées à distance. Les solutions numériques comme les MOOCs¹, le e-learning devront être davantage développées. Elles pourront être construites en partenariat avec l'École de Santé Publique de Nancy, Santé publique France, le CNFPT et l'EHESP.

C-L'appui à la mise en œuvre des orientations régionales

Pour déployer ses activités, il est nécessaire que le dispositif instaure une réelle coopération avec les décideurs régionaux et particulièrement l'ARS en charge de la politique de santé sur la région. Il ne s'agira pas de faire à la place de l'ARS ni d'évaluer ses politiques, cette activité relevant de prestataires retenus par appels d'offre. Il s'agira de venir en appui de l'ARS.

¹ MOOC : Massive Open Online Course

L'intervention du dispositif pourra consister, selon les besoins et sollicitations de l'ARS, en :

- une aide à la programmation régionale en fournissant par exemple des données probantes, en faisant remonter les données du terrain, en réalisant des diagnostics...;
- une mise à disposition de protocoles d'interventions validées ayant fait la preuve de leur efficacité
- un accompagnement méthodologique pour la mise en place de dispositifs expérimentaux, de contrats locaux de santé,...

II. Le fonctionnement du dispositif

Le champ d'intervention nécessite le respect de certains principes de fonctionnement :

A- L'inscription des actions du dispositif régional dans une démarche intersectorielle

La santé est influencée par des facteurs et déterminants sociaux, environnementaux et économiques. Les activités du dispositif doivent donc s'adresser aux acteurs évoluant dans ces différents champs et secteurs.

B- L'articulation du dispositif avec les autres structures

Les services proposés par le dispositif doivent se faire en complémentarité et en cohérence avec les actions des structures intervenant sur le territoire. Cela nécessite de les avoir identifiées au préalable et de connaître leurs actions.

C- L'accessibilité des services à tous les acteurs de la région

Le dispositif régional veille à développer une offre de services accessible à tous les acteurs de proximité de la région. Il contribue ainsi à améliorer la couverture territoriale régionale et à lutter contre les inégalités territoriales, conformément aux orientations du projet régional de santé.

D- La réalisation des interventions dans une logique de territoire

Le dispositif régional intervient en soutien des politiques territoriales sur la Promotion de la santé, sous le pilotage de l'ARS et en lien avec les collectivités territoriales.